

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 janvier 2023

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - (N° 761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 6 BIS**

Substituer à l'alinéa 31 les trois alinéas suivants :

« 3° Le 1° de l'article L. 342-11 est ainsi modifié :

« *a*) Le deuxième alinéa est supprimé ;

« *b*) Au dernier alinéa, les mots : « , ne sont pas pris en compte dans cette part. Ces coûts » sont supprimés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination rédactionnelle.